

Juillet 2015

Formation d'un groupe de contrôle

Le démarrage d'un groupe de contrôle sur le syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) demande la mise en place de plusieurs actions individuelles et collectives à l'échelle locale ou régionale.

Cette fiche synthèse résume les différentes étapes pour y parvenir.

Initier la démarche

- Former un groupe de démarrage qui agira à titre de leader.
- Tenir une séance d'information auprès des producteurs ciblés.

Former un regroupement de producteurs

- Réunir un minimum de 5 propriétaires d'animaux et 20 lieux de production.
- Établir les limites terrestres du groupe de contrôle.

Former un comité de gestion

- Sélectionner des producteurs, au moins un vétérinaire et des intervenants du milieu pour la composition du comité de gestion.
- Établir les rôles et les responsabilités de chacun des membres du comité (responsable, trésorier, secrétaire, etc.).
- Tenir des réunions régulièrement.

Engager un coordonnateur de projet

- Effectuer le démarchage auprès des producteurs.
- Diffuser l'information.
- Coordonner l'ensemble des activités au sein du groupe.

Adhérer légalement au groupe

- Établir et consigner les règles de fonctionnement du groupe dans une convention d'association.
- Rédiger un contrat sur les conditions de participation des producteurs.
- Obtenir la signature de chacun des participants.
- Créer une entité fiscale (compte bancaire, NEQ, etc.).

S'inscrire à la veille sanitaire provinciale (VSP)

- 1-800-363-7672
- <http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/accueil.php>

Effectuer un portrait sanitaire du groupe

- Établir le statut sanitaire au regard du SRRP de chaque lieu participant au groupe de contrôle.

Établir des objectifs et un plan de travail détaillé

- Réunir un groupe d'experts-conseils afin de déterminer la vision et les besoins du groupe.
- Présenter les objectifs et le plan de travail à l'ensemble des participants et obtenir l'approbation de ces derniers.
- Exécuter le plan de travail sur le terrain.

Planifier et prévoir un investissement annuel minimal de 15 000 \$ dans les activités de contrôle

- Établir un budget d'exploitation selon les objectifs et le plan de travail établi.

Partager un sommaire des actions avec les partenaires de la VSP.

- Présenter, à l'ensemble des partenaires, les bons et les mauvais coups de l'approche choisie et mise en place par le groupe.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter l'information disponible sur le site web du Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) au www.cdpq.ca .

Réalisation

Sonia Goulet, chargée de projets, CDPQ
Christian Klopfenstein, D.M.V., CDPQ